



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

MON ESPACE SANTE/DMP

Commission centralité qualité (QSSCAPCU) du 18 décembre 2024

MON ESPACE SANTÉ

mon
ESPACE
SANTÉ



Partez à la conquête
d'un nouvel espace
pour votre santé.



mon
ESPACE
SANTÉ

VOUS AVEZ LA MAIN SUR VOTRE SANTÉ.

MON DOSSIER MÉDICAL. MON AGENDA.
MA MESSAGERIE. MES SERVICES SANTÉ.

Pièce maîtresse du dispositif
numérique en santé français

Mon espace santé

est en ligne pour tous depuis le
31 janvier 2022

ameli.fr

TOUT COMMENCE AVEC LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ...



AVANT 2022

? Le DMP en bref

- ▶ Le Dossier Médical Partagé (DMP) est un carnet de santé **informatisé** et **sécurisé**, **accessible sur Internet**.
- ▶ Il contient **toutes les informations de santé** de l'utilisateur : comptes rendus hospitaliers et radiologiques, résultats d'analyses de biologie, antécédents et allergies, actes importants réalisés, don d'organes, directives anticipées...
- ▶ Il permet à l'utilisateur de **partager ses informations** de santé avec les professionnels de santé de son choix, afin d'améliorer sa prise en charge.

i Comment accéder au DMP ?



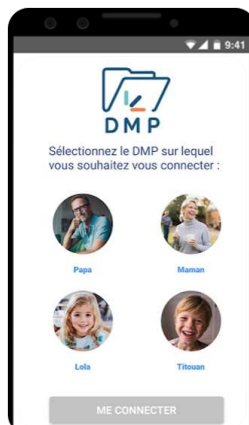
Patient

Portail web patient (Web PA)
Application mobile DMP



Professionnel
de Santé

Portail web PS (Web PS)
Logiciels métiers DMP-Compatibles



Quelques chiffres clés



10,1 millions de DMP ouverts au 30 juin 2021.

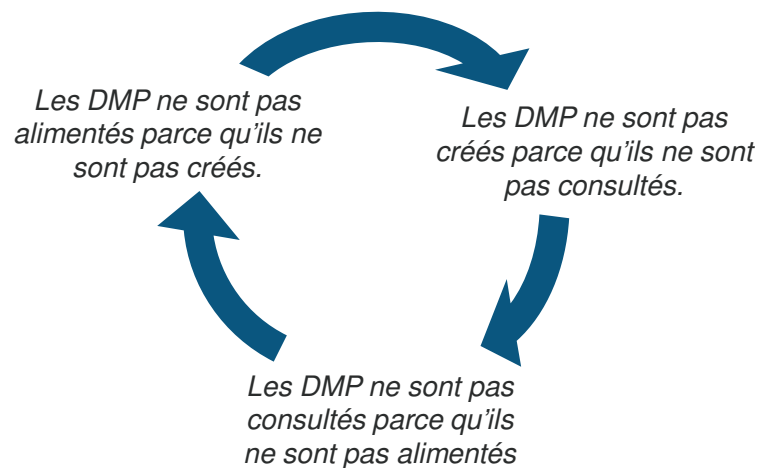


11,4 millions de documents déposés par les professionnels de santé entre 2018 et septembre 2021 (hors historique de remboursement et documents COVID).

LES DIFFICULTÉS DE DÉPLOIEMENT DU DMP



1 Cercle vicieux de l'alimentation



De plus, créer le DMP pour l'alimenter est trop chronophage pour un professionnel de santé.

2 Interopérabilité des logiciels

Pour qu'un professionnel de santé ou un établissement puisse envoyer un document à un patient dans le DMP, il faut que les documents soient structurés de la même manière.

Tous les logiciels doivent respecter les mêmes normes.



POURQUOI MON ESPACE SANTÉ ?



mon
ESPACE
SANTÉ

Mon espace santé s'adresse à **tout usager** du système de santé français et **le rend acteur de sa santé**



mon
ESPACE
SANTÉ

C'est un **espace de confiance** personnel, pour stocker **ses données de santé** et les partager avec des professionnels de santé ou des **services de santé référencés par la puissance publique**

mon
ESPACE
SANTÉ



Il **simplifie le parcours santé** de l'utilisateur tout au long de sa vie

mon
ESPACE
SANTÉ



Mon espace santé **va sécuriser** la gestion des données de santé des citoyens

LE PROCESSUS DE CRÉATION AUTOMATIQUE (L'OPT-OUT)

Création automatique de Mon espace santé pour tous les assurés sauf opposition de la personne (opt-out)*



Toutes les personnes (dès la naissance) rattachées à un régime d'assurance maladie français sont notifiées de l'arrivée de Mon espace santé



Un courrier (mail ou postal) fournit les modes d'opposition et d'accès au service



Si l'utilisateur active son accès, Mon espace santé est créé



Si l'utilisateur s'oppose, Mon espace santé ne sera pas créé



Au bout de 6 semaines après l'envoi du courrier, si l'utilisateur ne s'est pas connecté ni opposé, **Mon espace santé est automatiquement créé.** Un professionnel peut écrire au patient via sa messagerie sécurisée de santé ou alimenter le DMP de la personne.

*Une solution apportée par la loi OTSS de juillet 2019

LES FONCTIONNALITÉS DE MON ESPACE SANTÉ



Grâce à **Mon espace santé**, l'utilisateur aura accès à **4 fonctionnalités majeures** (dossier médical, messagerie, agenda et catalogue de service sans échange de données) :

Un dossier médical

Consultation et alimentation des **documents** ajoutés par l'utilisateur ou ses professionnels de santé (ordonnance, compte rendu d'hospitalisation, biologies...)

Alimentation et consultation par l'utilisateur de son **profil médical** : antécédents médicaux, vaccinations, allergies, mesures de santé ... **Cette brique s'appuie sur l'actuel DMP dont l'historique est repris pour les anciens utilisateurs.**



Une messagerie

Réception en toute sécurité des informations personnelles en provenance de l'équipe de soins de l'utilisateur via un service de **messagerie sécurisée** de santé. **Cette brique s'appuie sur la MSS, déjà utilisée pour les échanges entre professionnels de santé.**

Un catalogue de service

Accès à des applications de santé référencées par l'État via un **catalogue réunissant la diversité des services utiles à la santé** (portails patients, applications et objets connectés référencés.).

Un agenda

Accès aux rendez-vous de prévention et examens importants pour le suivi de santé de l'utilisateur.

MON ESPACE SANTÉ : CARNET DE SANTÉ NUMÉRIQUE ET OUTIL DE PRÉVENTION



**2024 : cap sur la prévention personnalisée,
Mon espace santé "compagnon" de la santé des français**

Déclencher l'engagement dans des parcours de prévention clés

- Ouverture de l'**Agenda avec des rappels pour des examens de prévention** (enfants, bucco-dentaire, vaccins, dépistages, grossesse, etc.)
- **Messages ciblés** de prévention personnalisée
- Information & saisie des auto-questionnaires pour préparer **les RDV de prévention aux âges clés**

Simplifier l'usage récurrent

- **Délégation d'accès** aux aidants
- Appli carte Vitale et France connect + pour l'activation



PRÉVENTION


AXE 1
Développer
la prévention
et rendre chacun
acteur de sa santé

5 priorités

20 objectifs

MON ESPACE SANTÉ - USAGES POSSIBLES EN FONCTION DU STATUT DU PROFIL UTILISATEUR








|  | Envoi d'un message dans la messagerie sécurisée de Mon espace santé | Alimentation de Mon espace santé avec 1 document (via le DMP) |
|--|---|--|
| L'utilisateur a activé son profil Mon espace santé | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le professionnel peut envoyer un message à l'utilisateur ✉ L'utilisateur reçoit une notification sur sa boîte mail personnelle enregistrée au moment de l'activation ✓ L'utilisateur peut y répondre en se connectant à son profil Mon espace santé | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le profil Mon espace santé de l'utilisateur est alimenté ✉ L'utilisateur reçoit une notification sur sa boîte mail personnelle enregistrée au moment de l'activation ✓ L'utilisateur peut consulter le document en se connectant à son profil Mon espace santé |
| L'utilisateur n'a pas activé son profil Mon espace santé mais son profil a été créé automatiquement | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le professionnel peut envoyer un message à l'utilisateur ✉ L'utilisateur reçoit une notification sur sa boîte mail personnelle connue par l'Assurance maladie ✉ L'utilisateur qui n'a pas d'adresse mail enregistrée auprès de l'Assurance maladie reçoit un relevé d'activité de Mon espace santé par courrier 🔒 L'utilisateur doit activer son profil Mon espace santé pour consulter le message | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le profil Mon espace santé de l'utilisateur est alimenté ✉ L'utilisateur reçoit une notification sur sa boîte mail personnelle connue par l'Assurance maladie ✉ L'utilisateur qui n'a pas d'adresse mail enregistrée auprès de l'Assurance maladie reçoit un relevé d'activité de Mon espace santé par courrier 🔒 L'utilisateur doit activer son profil Mon espace santé pour consulter le document |
| L'utilisateur s'est opposé à la création de son profil Mon espace santé | <ul style="list-style-type: none"> ✗ Le message est envoyé mais le professionnel reçoit un message d'erreur en réponse à son message. ✗ L'utilisateur n'est pas notifié | <ul style="list-style-type: none"> ✗ Après avoir accédé au DMP de l'utilisateur, le professionnel peut visualiser au travers de son logiciel métier l'existence ou non du DMP. Pour les acteurs alimentant via le webPS, il n'est pas possible d'alimenter un DMP inexistant. ✗ L'utilisateur n'est pas notifié |

LES DIFFÉRENTS CANAUX DE NOTIFICATION



Plusieurs canaux de notifications sont utilisés dans Mon espace santé :

-  L'e-mail personnel de l'utilisateur
-  Le SMS (essentiellement pour l'envoi de codes)
-  Le Centre de notifications (petite « cloche » visible une fois l'utilisateur connecté)
-  La Push (pour les utilisateurs de l'application mobile)
-  Le courrier postal (si Mon espace santé ne trouve pas de coordonnées e-mail)



L'envoi de cet e-mail s'inscrit dans le cadre du traitement de données du service dénommé « Mon espace santé » mis en œuvre par l'Assurance Maladie et le Ministère de la Santé et de la Prévention. Pour en savoir plus sur le traitement et sur vos droits, rendez-vous sur monespacesante.fr/protection-donnees-personnelles



Toutes les notifications e-mails sont envoyées sur les profils activés et non activés. Ainsi tous les usagers, qu'ils aient créé ou pas leur compte d'accès à Mon espace santé, sont informés des actions réalisées dans leur espace.

LA SÉCURITÉ DES DONNÉES



✓ Sécurité du produit

Les données de Mon espace santé sont **hébergées en France**.

Le système de sécurisation des données de santé conservées dans Mon espace santé s'appuie sur un ensemble de garanties techniques :

- la conception et l'hébergement en environnement certifié **Hébergeurs de Données de Santé (HDS)** ;
- l'accompagnement par **l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI)** ;
- l'homologation du produit Mon espace santé au **Référentiel Général de Sécurité (RGS)**.



Hébergement

Vos données sont hébergées en France

Sécurité

Vos données sont hébergées dans un environnement sécurisé, certifié selon le référentiel HDS*

Protection

Vos données sont protégées par l'Assurance Maladie

*Hébergeur de Données de Santé

! Sécurité de l'accès usager

- Vérification de **3 données d'identification personnelles** pour activer Mon espace santé (code provisoire, numéro de sécurité sociale, numéro de série de la carte Vitale)
- Besoin d'un **code d'accès unique** à chaque connexion en plus de la saisie de l'identifiant et du mot de passe
- **Identification biométrique** possible pour se connecter depuis l'appli smartphone



l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

LES RÉSULTATS : LES UTILISATEURS PRENNENT EN MAIN L'APPLICATION !



Une couverture du dossier médical qui s'élargit



+97% des Français ont un profil
Mon espace santé ouvert (**+68,7 M**)
1,5% se sont opposés



Des utilisateurs qui s'engagent dans l'usage de l'application



+99K rendez-vous et **+21K** rappels
renseignés sur le module **Agenda**



+4M de MES avec au moins une rubrique
du **Profil Médical** remplie (26,5%)



267k directives anticipées et **2 242M**
synthèses du Profil Médical ajoutés



398 863 patients ont rempli un
questionnaire âges clés

Une prise en main qui s'accélère

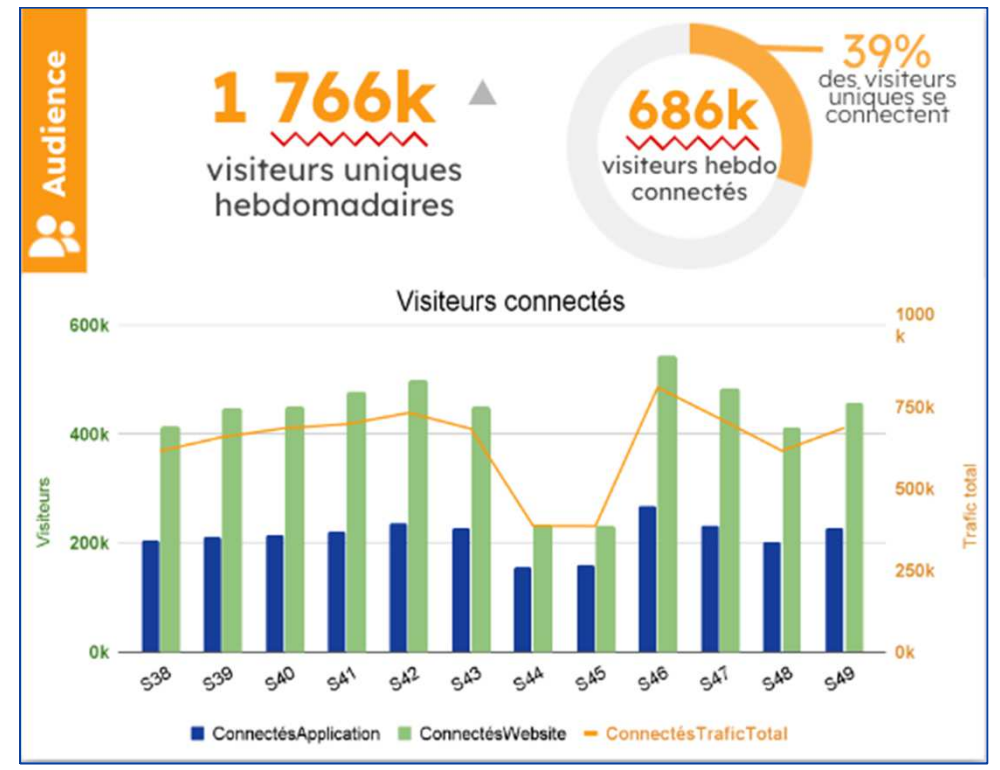
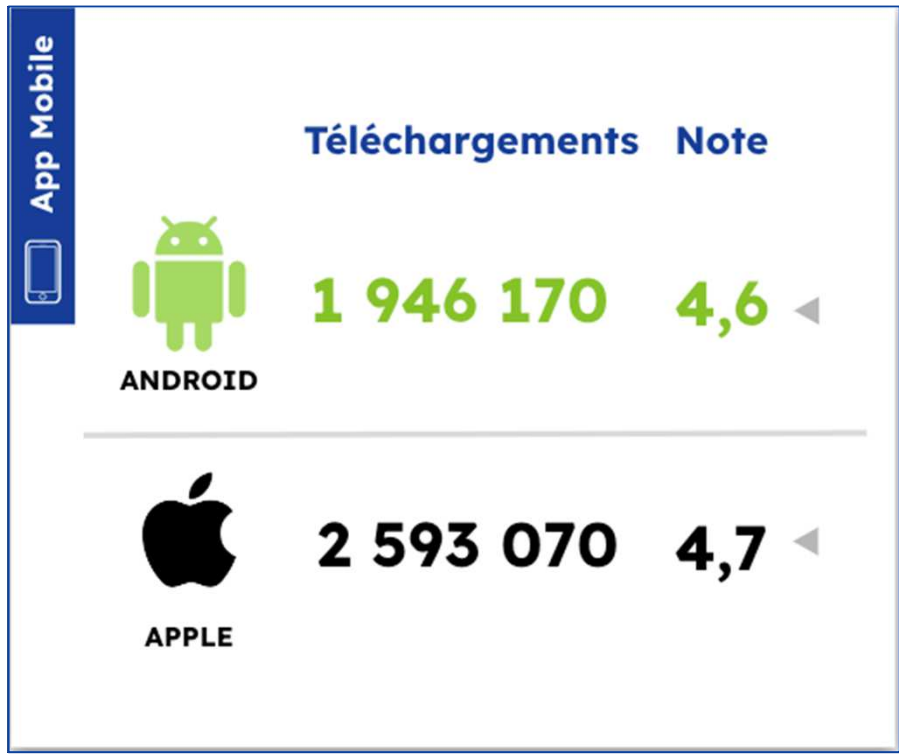


+16M des usagers l'ont activé (23%)

Une dynamique continue avec **+544K**
en moyenne par mois (sur les 6 derniers mois)



APPLICATION MOBILE, AUDIENCE SANTÉ DE MON ESPACE SANTÉ



SUPPORT DE MON ESPACE SANTÉ



Support téléphonique

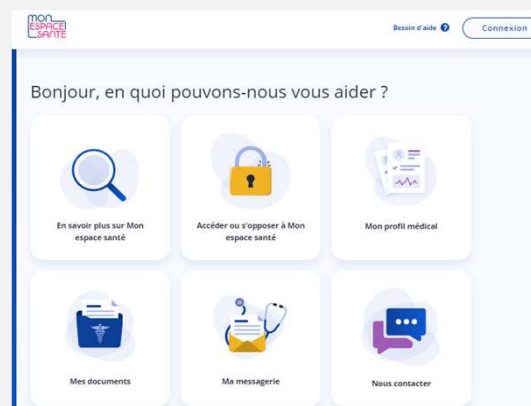
3422 Service gratuit + prix appel

Support téléphonique inter régime ouvert du lundi au vendredi de 8H30 à 17H30

- Intervention sur le dossier : prise en charge des demandes d'opposition ou de clôture
- Information générale
- Aide à l'usage

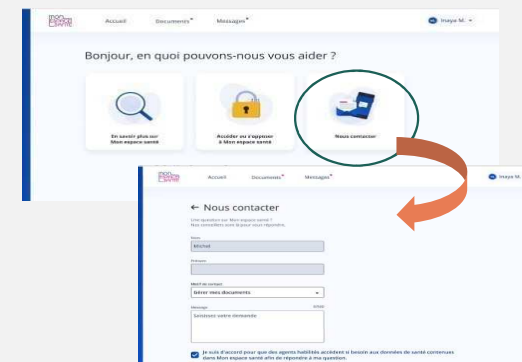
Aide en ligne

- Information sur les services
- Aide à l'usage
- Zone de contact (téléphone ou formulaire)



Formulaire « nous contacter »

- Dédié aux usagers de Mon espace santé
- Information sur les services
- Aide à l'usage



MON ESPACE SANTÉ : DES USAGES



Administratifs ou relatifs à la qualité de la prise en charge

Suivi médical entre professionnels de santé et patients

Transmission des documents de sortie

Les 3 questions clés

1. Est-elle obligée de se connecter régulièrement sur Mon espace santé ?

Non, Jacqueline a la possibilité de le consulter quand elle le souhaite. Elle peut se faire aider pour compléter son profil médical.
Si un nouveau document médical est déposé ou qu'elle reçoit un nouveau message elle sera notifiée par mail*. Si elle s'y connecte peu ou pas, Mon espace santé peut-être utilisé par ses professionnels de santé pour déposer les documents médicaux et les consulter pour un meilleur suivi de sa santé.

*Ou par courrier si elle n'a pas de compte Ameli

2. Comment faire sans équipement informatique (ex : smartphone, tablette ?)

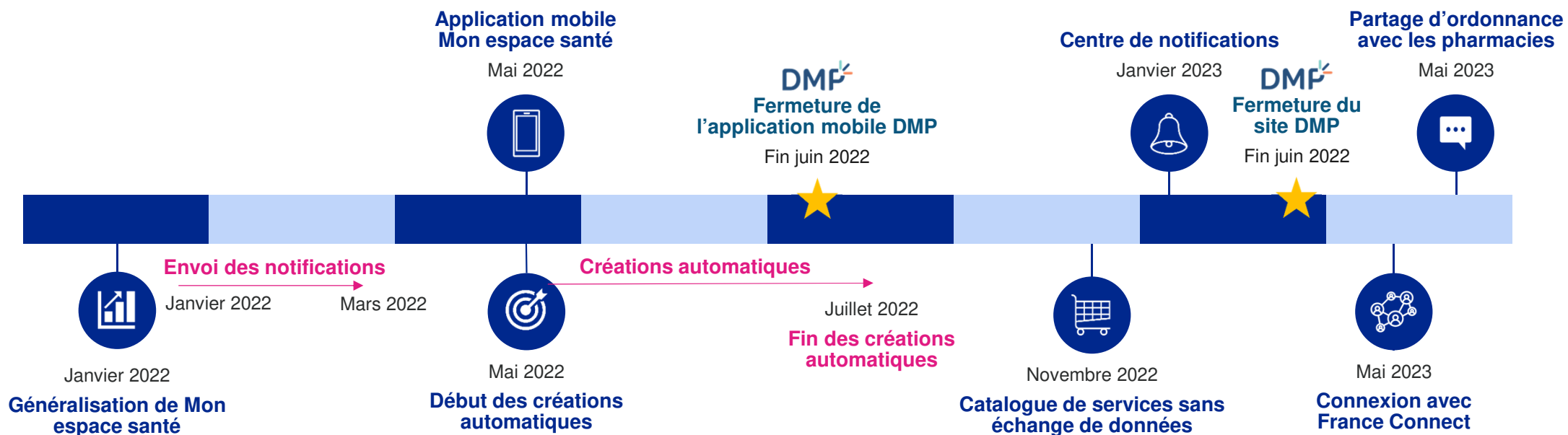
Un médiateur numérique peut l'aider pour activer son compte et l'utiliser.
Elle peut se rendre dans une **France Services** pour se faire accompagner ou se rapprocher d'un conseiller numérique France Services.

3. Qui aura accès à ses documents médicaux ?

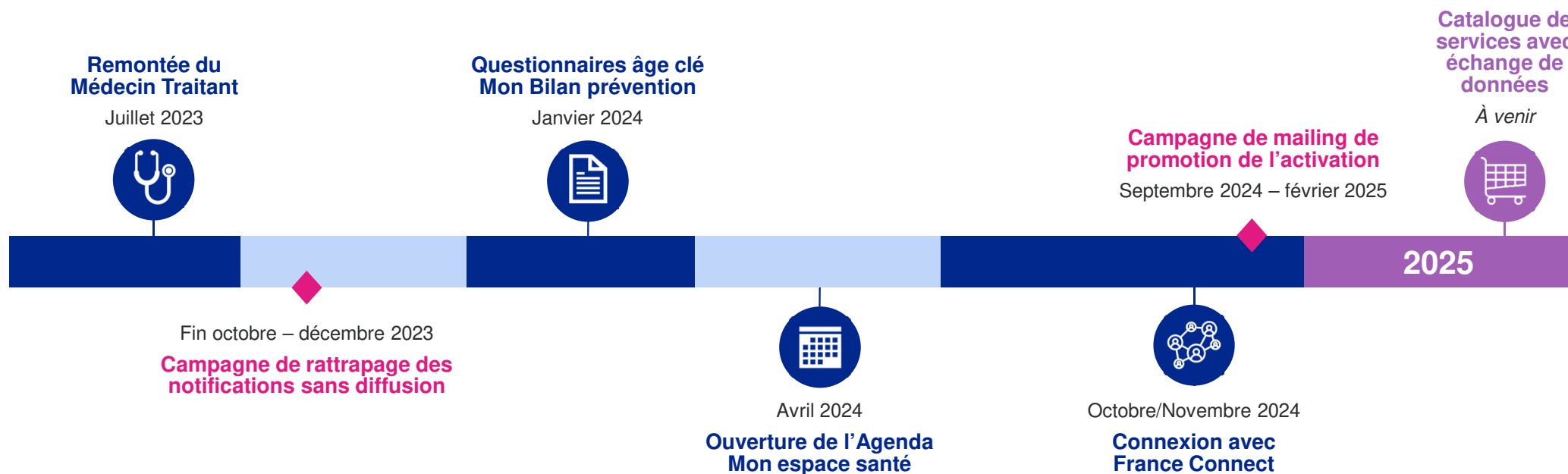
Tous les professionnels de santé n'accèdent pas à l'ensemble de ses documents médicaux. L'accès est autorisé en fonction de leur spécialité. Jacqueline peut bloquer des professionnels de santé si elle le souhaite dans son profil Mon espace santé.

Lors d'une consultation, ses professionnels de santé pourront consulter les documents de santé **nécessaires** à sa bonne prise en charge.

LES GRANDES ÉTAPES DE MON ESPACE SANTÉ (1/2)



LES GRANDES ÉTAPES DE MON ESPACE SANTÉ (2/2)



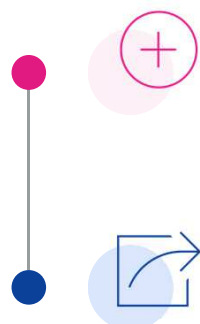
LES GRANDES BRIQUES DE L'ASSURANCE MALADIE

Focus sur le DMP

LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ INTENSIFICATION DES USAGES



Avec l'arrivée de Mon espace santé

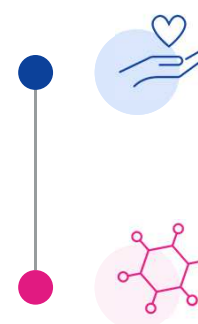


Tous les usagers qui ne se sont pas opposés à la création de Mon espace santé se sont vus **créer un dossier médical**.

Les usagers qui disposaient déjà d'un DMP retrouvent **automatiquement toutes leurs données** dans leur dossier médical de Mon espace santé.



Quels bénéfices pour le médecin ?



Accéder aux **informations du patient utiles dans sa prise en charge**.

Participer à **l'amélioration de la prise en charge coordonnée** du patient en alimentant son DMP avec les documents de santé produits par le professionnel et importants dans la prise en charge du patient.

QUELLES SONT LES MOTIVATIONS DES PROFESSIONNELLS SUR LE TERRAIN POUR ALIMENTER LE DMP ?



Meilleure coordination des soins et prise en charge

Une meilleure prise en charge des patients et un meilleur suivi :

- Augmentation des soins non programmés/ mobilité géographique des patients ► Un professionnel rencontre des patients dont il n'est pas le médecin habituel ou médecin traitant.
- En cas d'urgence ou de rendez-vous chez un nouveau médecin spécialiste qui ne connaît pas le patient ou le suit très ponctuellement .
- Accès des assurés aux documents alimentés : ordonnance notamment pour les renouvellements (évite les pertes) , comptes rendus, etc qui peuvent être utile lors des rendez-vous avec d'autres professionnels ou lors de la délivrance de médicaments.



Gain de temps, rapidité et facilité d'accès

Une alimentation facilitée :

- Alimentation automatique transparente avec le logiciel métier version Ségur..

Centralisation des documents et facilité d'accès

Gain de temps :

- Les professionnels perçoivent l'intérêt et l'utilité du DMP/Mon espace santé tant que ça n'entrave pas sur leur activité (simplicité d'utilisation intégrée à la pratique quotidienne)



Dématérialisation des documents

- **Le patient est acteur de sa santé**
- **Plus-value du volet de synthèse médicale (VSM)** en cas d'ALD et continuité/protection des informations en cas de perte des documents papier.
- **Accès dématérialisé à tous ses documents de santé à tout moment et en tout lieu.**



Valorisation financière

Valorisation faite au sein du forfait structure et rémunération spécifique valorisant l'alimentation du volet de synthèse médicale dans le DMP/Mon espace santé

ACCÈS DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ



Comment les professionnels de santé accèdent-ils au DMP ?

- Via leur logiciel quotidien ou sur le site web du DMP.
- Les professionnels de santé doivent être enregistrés au répertoire des professionnels de santé (RPPS)
- Ils doivent se connecter via ProSanté Connect.



Accédez au DMP

- Utilisez un logiciel « DMP compatible »
- Vérifiez la compatibilité de votre logiciel sur cnda.ameli.fr ou contactez votre Conseiller Informatique Service (CIS)
- Munissez-vous d'une carte CPS ou CPE



Version du 07/10/2020 (V2.3.0)

Matrice d'habilitations des professionnels de santé (conditions d'accès en lecture aux types de documents selon la profession ou la discipline)

L'accès au DMP d'un patient est réservé aux professionnels de santé expressément autorisés ou réputés autorisés du fait de leur appartenance à son équipe de soins. Lesdits professionnels ne peuvent accéder qu'aux informations de données prévues au titre de la profession médicale des titulaires de ce dossier médical, au sein de ces équipes, ou aux autres données directement accessibles à la prise en charge du patient. L'utilisation des professionnels de santé est strictement limitée à l'ensemble des accès et actions sur un DMP qui trace dans le système DMP. Ces traces sont consultables et utilisables à tout moment par le titulaire du DMP. Ce dernier est également notifié, par tout moyen, de leur premier accès d'un professionnel de santé à son dossier médical partagé. Tout accès en dehors des règles précitées est passible d'une peine d'emprisonnement et d'une amende, conformément au droit pénal, sans préjudice des poursuites qui pourraient être engagées devant les juridictions compétentes de l'ordre.

| Code profession CPS (a) | Professions générales et spécialisées (b) (Médecins, infirmiers, pharmaciens, etc.) | | Pharmaciens d'officine et pharmaciens hospitaliers, infirmiers et préparateurs | | Cadres infirmiers | | Nurses | | Kadres médicaux | | Fonctionnaires publics | | Généralistes | | Spécialistes | | Autres professionnels de santé | | Généralistes | | Spécialistes | | |
|-------------------------|---|--------|--|----|-------------------|--------|--------|----|-----------------|----------------|------------------------|--------------------|--------------|----|--------------|----|--------------------------------|----------------|--------------|----|--------------|----|--|
| | 10 | 21 (0) | 21 (1) | 40 | 50 | 60, 69 | 70 | 80 | 91 | 92, 94, 95, 96 | 97, 98, 99 | 01, 02, 03, 04, 05 | 06, 07, 08 | 09 | 10 | 11 | 12, 13, 14, 15 | 16, 17, 18, 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | |
| 1000-1 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1000-2 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1000-3 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1000-4 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1000-5 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1000-6 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1000-7 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1000-8 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1000-9 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1000-0 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Qui peut accéder à quoi ?

- Une matrice définit quelle profession peut accéder à quel document de santé.
- Tout accès en dehors des règles précitées est passible d'une peine d'emprisonnement et d'une amende, conformément au droit pénal.
- L'ensemble des accès et actions sur un DMP sont tracées. Ces traces sont consultables et utilisables à tout moment par le titulaire du DMP.

DROITS D'ACCÈS DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ



Un professionnel de santé autorisé peut :

- Consulter les documents contenus dans Mon espace santé (selon [matrice d'habilitation](#))
- Déposer les documents et informations utiles à sa prise en charge coordonnée
- Supprimer un document dont il est l'auteur
- Masquer un document à la demande du patient, dont il est l'auteur
- Masquer un document au patient dans l'attente d'une consultation d'annonce
- Consulter l'historique de soins et la rubrique Entourage & Volontés
- Consulter et ajouter une vaccination

Chaque action d'un PS et d'un tiers donne lieu à une notification par e-mail



1

Un accès SAMU-Centre 15

Le médecin régulateur peut accéder aux documents d'un patient pour lequel il reçoit un appel. Le médecin régulateur n'a pas à justifier le motif de son accès.

2

Un accès en mode « bris de glace »

Tout professionnel de santé peut consulter les documents d'un patient dont l'état comporte un risque immédiat pour sa santé, sauf si ce patient en a bloqué l'accès.

Le professionnel de santé renseigne le nom du patient, son prénom, sa date de naissance et la justification de l'accès

LES MODES D'ACCÈS AU DMP EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

Modes d'accès actuels



CPS, e-CPS

Alimentation &
Consultation



CPE

Alimentation
uniquement



CPF

Alimentation &
Consultation



CPS remplaçant

Alimentation &
Consultation



Certificat personne morale

Authentification indirecte

Alimentation
uniquement



Mode AIR

Consultation



Pro santé connect

Consultation en mode
WebPS

Modes d'accès à venir



Pro santé connect

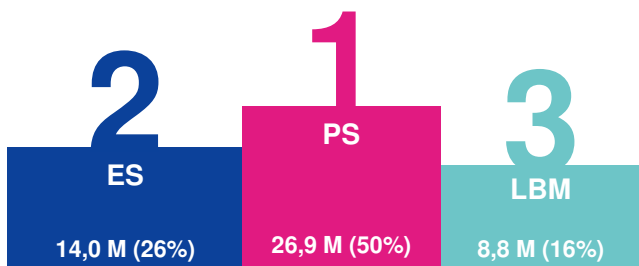
Consultation en mode
LPS

ALIMENTATION DU DOSSIER MÉDICAL DE MON ESPACE SANTÉ PAR LES ACTEURS DE SANTÉ

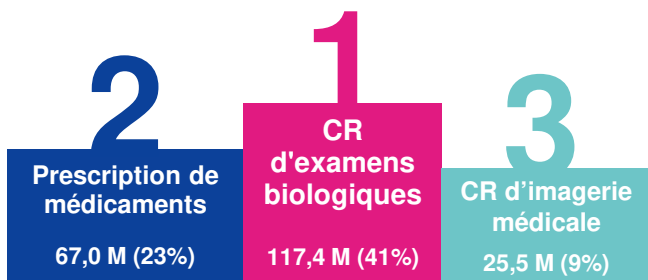
(HORS HR, PATIENTS, HISTORIQUES DE VACCINATION GÉNÉRÉS AUTOMATIQUÉMENT PAR LA CNAM)



Synthèse des **alimentations de DMP par acteur** sur les 12 mois glissants au 30 novembre 2024 :



Synthèse des **alimentations de documents par type** sur les 12 mois glissants au 30 novembre 2024 :

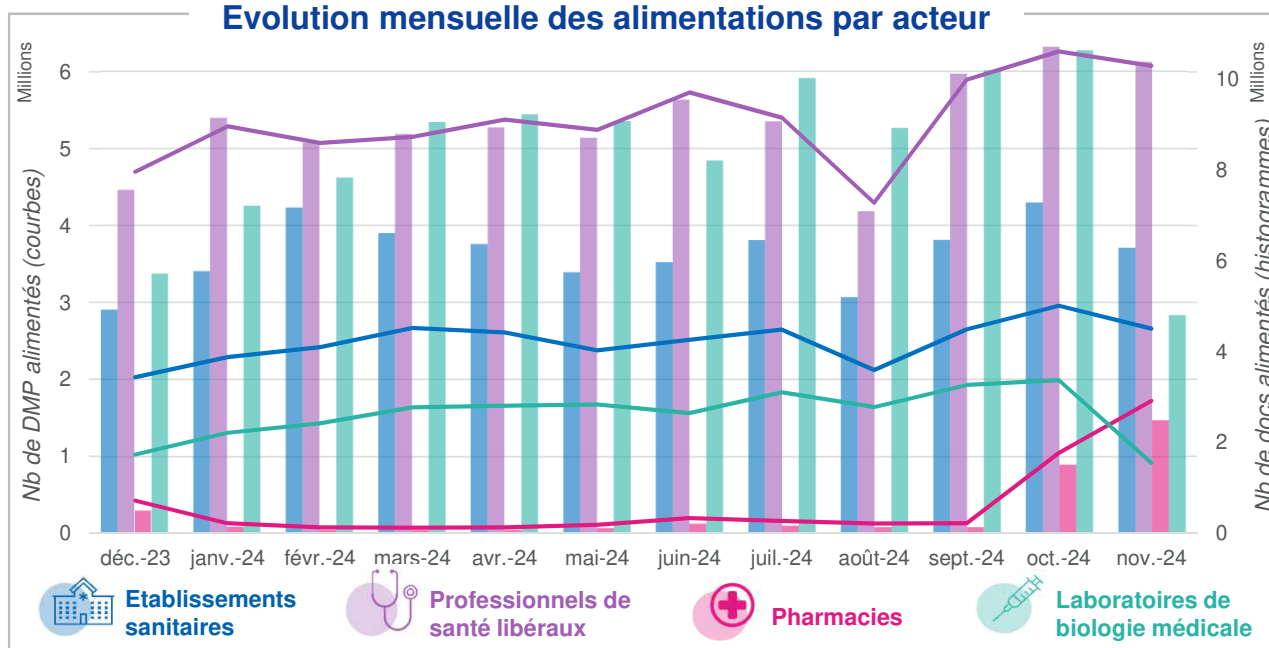


Alimentation sur les 12 derniers mois par les acteurs de santé au 30 novembre 2024

36,3 M
MES alimentés

289,5 M
Documents alimentés

Evolution mensuelle des alimentations par acteur



ALIMENTATION DU DOSSIER MÉDICAL DE MON ESPACE SANTÉ PAR LES PATIENTS

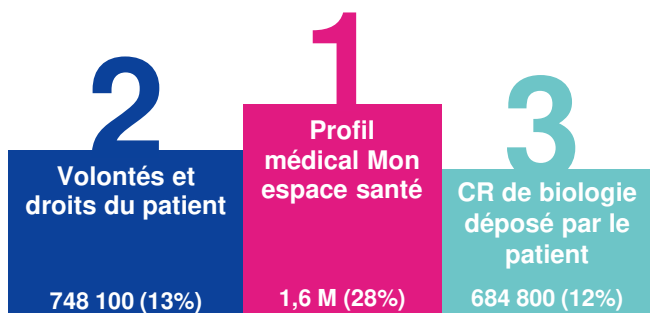


Alimentation sur les 12 derniers mois par les patients au 30 novembre 2024

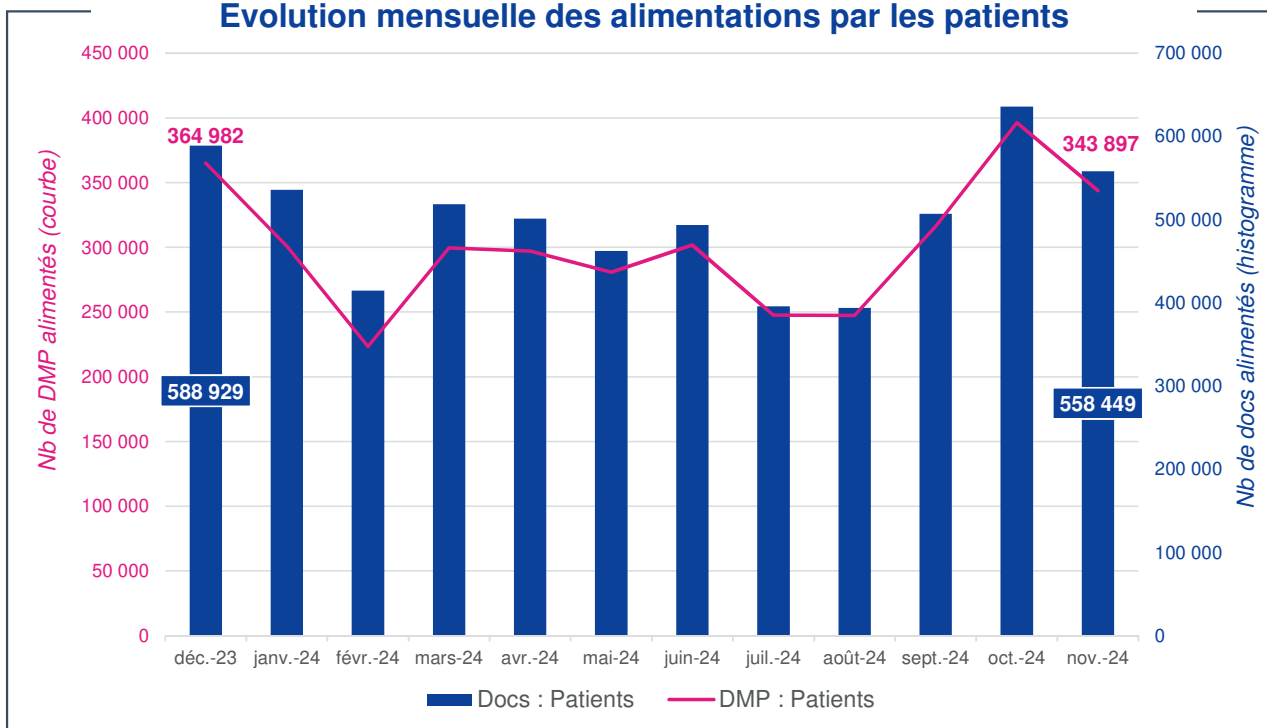
2,8 M
MES alimentés

5,7 M
Documents alimentés

Synthèse des **alimentations de documents par type** sur les 12 mois glissants au 30 novembre 2024 :



Evolution mensuelle des alimentations par les patients



CONSULTATION DU DOSSIER MÉDICAL DE MON ESPACE SANTÉ PAR LES PATIENTS

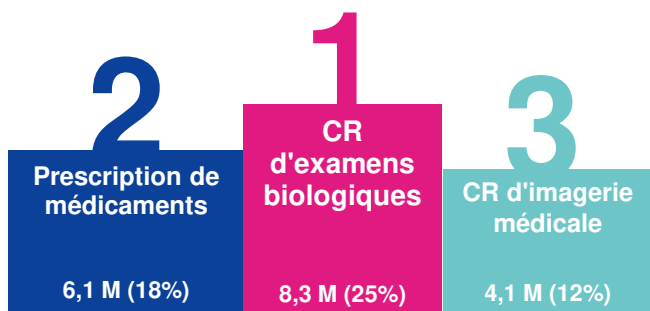


Consultation sur les 12 derniers mois par les patients au 30 novembre 2024

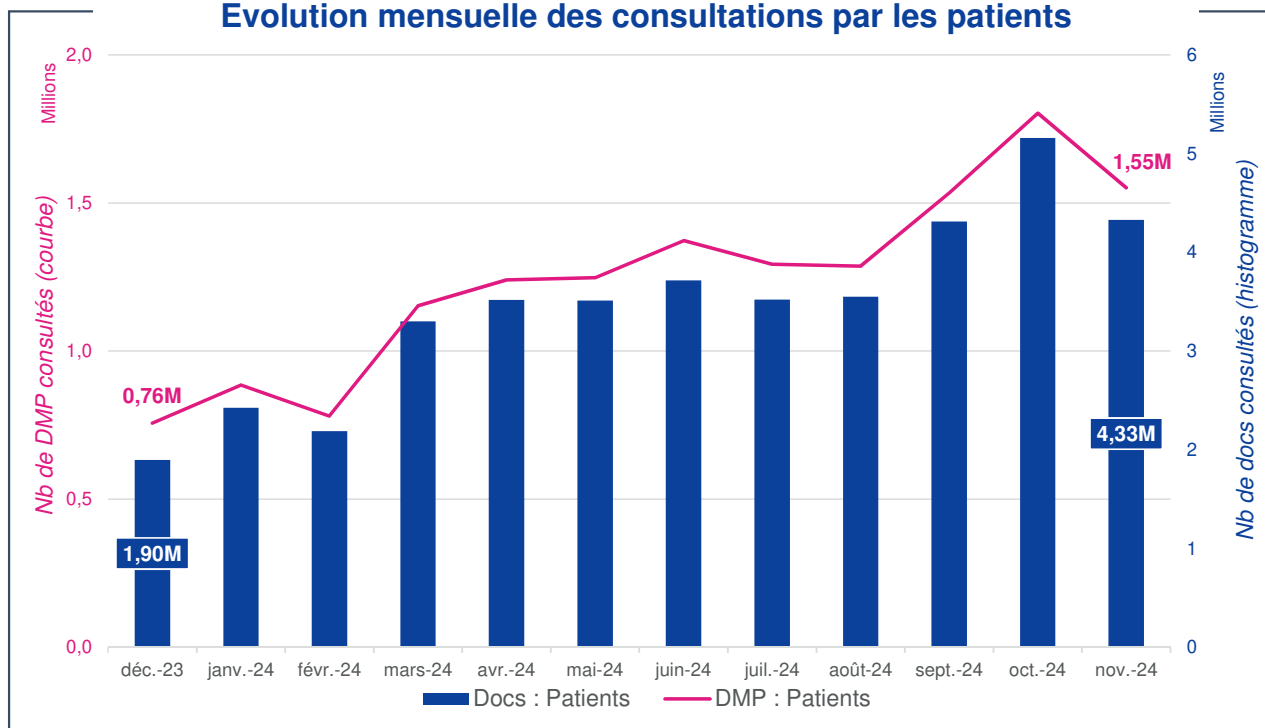
11,3 M
MES consultés

33,5 M
Documents consultés

Synthèse des **consultations de documents par type** sur les 12 mois glissants au 30 novembre 2024 :



Evolution mensuelle des consultations par les patients



LES USAGES ACTUELS AUTOUR DE LA CONSULTATION EN ES



ES

36 636

MES consultés

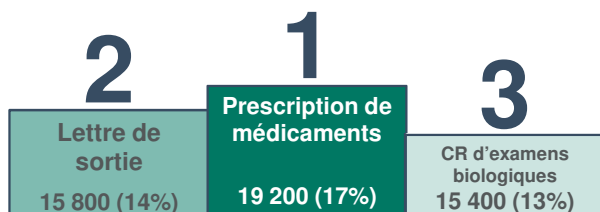
116 023

documents consultés

→ sur les 12 derniers mois, arrêtés au 30/11/2024



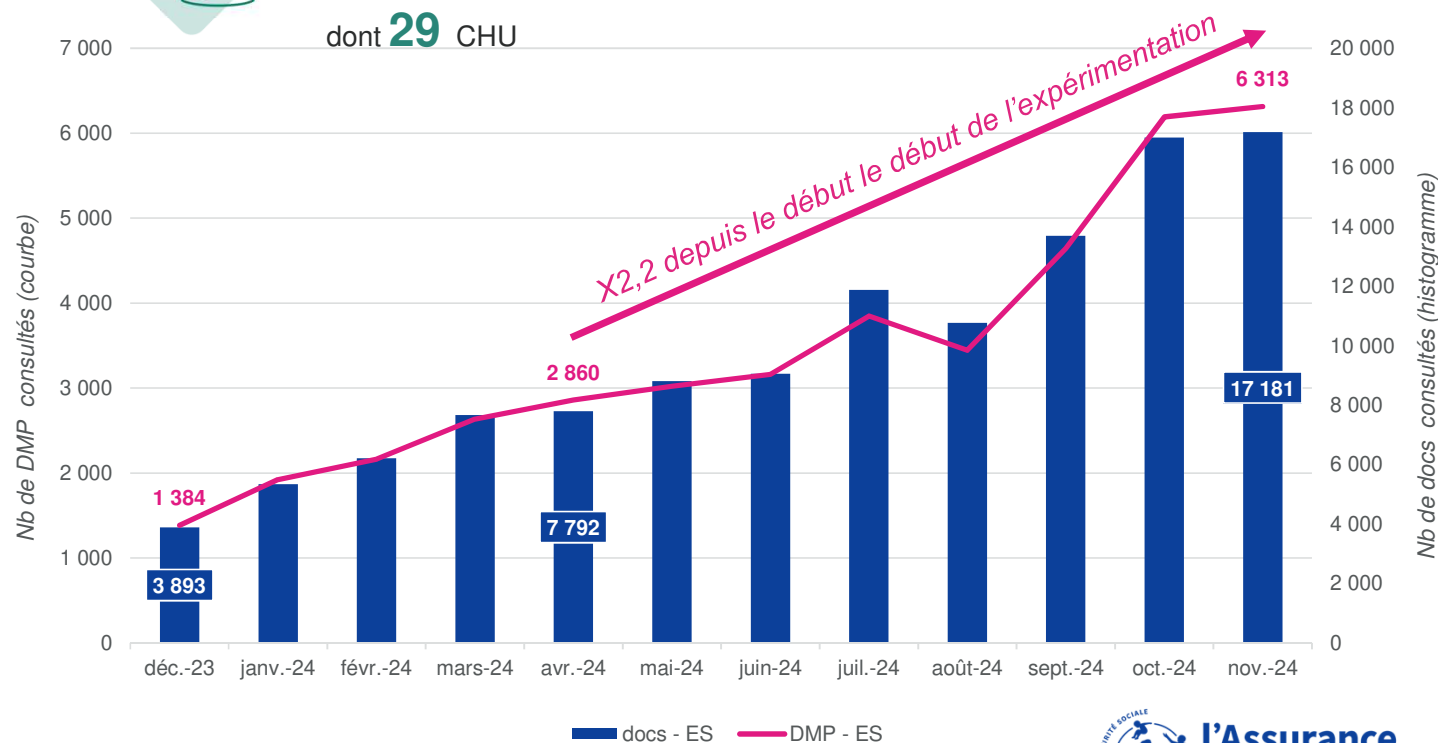
Synthèse des consultations par type de documents sur les 12 mois glissants au 30/11/2024



1 316

ES avec consultation

dont 29 CHU



DES PARCOURS DIVERSIFIÉS : LA CONSULTATION AVANT, PENDANT ET APRÈS LA PRISE EN CHARGE (RETOURS D'EXPÉRIENCE)



Pré admission

Prise en charge en cancérologie, HAD et SMR :

- Consultation de Mon espace santé afin de gagner du temps dans la récupération des documents utiles auprès des partenaires
- Consultation des lettres de liaison de sortie pour préparer les protocoles de prise en charge entre le médecin coordonnateur et l'équipe paramédicale
- Consultation des compte –rendu opératoire pour établir les protocoles de rééducation

Admission

Urgences et services d'admission :

- Consultation de Mon espace santé pour accéder rapidement aux antécédents médicaux, aux allergies et aux traitements en cours, ainsi qu'aux contacts d'urgence

Venue du patient

Services spécialisés (cardiologie, pneumologie, dialyse, gériatrie, biologie, psychiatrie, réanimation, etc.)

- Consultation de Mon espace santé pour accéder à l'historique médical complet des patients, ce qui facilite le diagnostic, le suivi et l'ajustement des plans de traitement en fonction des données médicales précédentes
- La consultation est aussi utilisée dans une logique de partage d'information entre les services pour permettre une prise en charge globale, avec les bons niveaux d'informations partagés entre professionnels de santé en intra hospitalier

Sortie

Lien Ville - hôpital

- Mon espace santé comme outil d'aide à la coordination entre la médecine de ville et l'hôpital (SP, CPTS)

Suivi post hospitalier

- Consultation dans le cadre du suivi psychiatrique entre deux hospitalisations



- *Médecins cliniciens et spécialistes*
- *Equipes paramédicales*
- *Secrétaires médicales**



- *Urgentistes et médecins cliniciens*
- *IDE*
- *Secrétaires médicales**



- *Spécialistes*
- *IDE*



- *Médecins de ville*

En présence d'un PS habilité à consulter le DMP

LES ENSEIGNEMENTS DE L'EXPÉRIMENTATION CONSULTATION EN ES



La consultation de Mon espace santé et les secrétaires médicales : l'irritant fil rouge

- ✓ Seuls certains professionnels sont autorisés à consulter le profil Mon espace santé des patients ([Matrice d'habilitations des PS pour le DMP](#)).
- ✓ Pour autant, la consultation du DMP est considérée comme la plus utile au moment où les secrétariats médicaux sont mobilisés pour préparer les consultations : en pré admission et en admission.

Une saisine juridique a été faite afin d'étudier la meilleure façon de faire évoluer le cadre réglementaire pour permettre aux secrétariats médicaux un accès aux données présentes dans Mon espace santé.



Des défis qui restent à relever en matière d'accessibilité technique

- ✓ Les moyens d'identification électroniques des PS (Cartes CPS et E CPS) pour se connecter au DMP sont perçus comme un frein par les PS et donc un obstacle à la généralisation de la consultation.
- ✓ L'absence de consultation intégrée au DPI est aussi vécue comme un irritant.

L'accès au DMP simplifié grâce au mode AIR simplifié.



Consultation : le consentement et de son recueil

- ✓ Dans les faits, la notion de consentement présumé s'est traduite soit par un recueil explicite du consentement, soit par une absence totale d'information.
- ✓ Contrairement à une idée reçue, les patients qui ne connaissent pas le dispositif Mon espace santé ne s'opposent pas systématiquement à la consultation.

L'impact de l'expérimentation : le passage de « non-opposition » en « consentement ».

CAS D'USAGE DMP : PRISE EN CHARGE D'UNE ENTORSE DE LA CHEVILLE



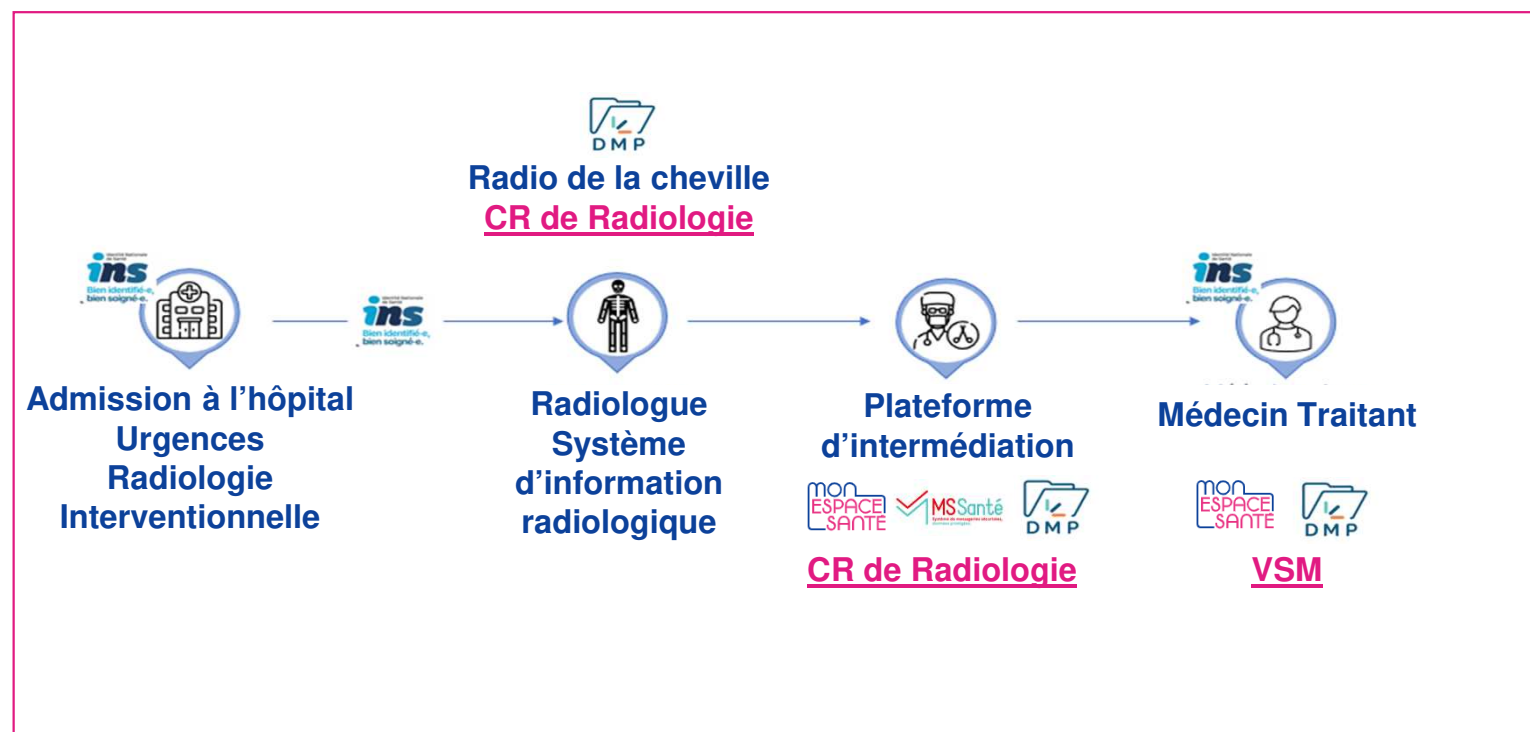
Quelles structures impliquées ?

- Un CH
- Un cabinet de ville



Quels professionnels ?

- Service des admissions, des urgences et pôle imagerie
- En ville : médecin traitant



EXPÉRIMENTATION DMP : DE LA VILLE VERS L'HÔPITAL



Synthèse : Prise en charge aux SAU des patients de plus de 75 ans

France : 18 parcours

Ville : Maison de Santé de la Tarasque

Dr Paul COCHET, médecin généraliste, Président MSP Tarasque, Vice-Président CPTS du Pays d'Arles

Dr Mathilde JACQUEMUS, médecin généraliste

Mme Delphine SEOSSE, IDEL

Mme Rafaële TRACOL, coordinatrice

MSP de Tarascon

2023-2024 : **2 384** consultations réalisées pour des patients de plus de 75 ans

Pour chaque consultation réalisée à la MSP pour des patients de plus de 75 ans, l'équipe médicale alimente le DMP avec un volet de Synthèse médicale comprenant les antécédents du patient et son ordonnance en cours

PACA : 2 parcours

CPTS Pays d'Arles

Mme Lefranc, coordinatrice, CPTS du Pays d'Arles

Dr Bernard GIRAL, médecin généraliste, Président MSP Fontvieille, Président CPTS du Pays d'Arles

Territoire de Tarascon

Rayon de 10 km autour de la ville

2023 : **922** passages au SAU d'Arles de patients de plus de 75 ans

Arles : seul parcours coordonné

Hôpital : Centre Hospitalier d'Arles

Dr LETAIEF, Médecin Urgentiste

Mme Ferrand – Cadre de Santé

Mme Noterman – IDE – IGU

M. Cantazaro – Chargé d'application en charge du Dossier patient Informatisé

Centre Hospitalier d'Arles

2023 : **37 480** passages au SAU
2023 : **6 072** patients de + de 75 ans
5 Infirmiers en Gériatrie aux Urgences

Lorsqu'un patient se présente au SAU, l'équipe des IGU consulte le DMP pour extraire les documents disponibles

ANNEXES

Liste des ressources MES / DMP

Mon espace santé

- [Mon espace santé, le DMP, la MSS, MODE D'EMPLOI](#)
- [Fiche pratique pour comprendre les droits et règles d'accès à Mon espace santé](#)
- [Fiche Pratique : Mon espace santé et mes données personnelles](#)
- [Mon espace santé et la protection des données : comment respecter vos obligations d'informations des patients ?](#)
- [Les usages Mon espace santé en fonction du statut du profil](#)
- [Mon espace santé : les questions des patients](#)
- [Top 15 des questions PS à propos de MES/DMP](#)
- [Kit accompagnement Mon espace santé en officine](#)
- [Vidéo de présentation Mon espace santé](#)
- [Affiche Mon espace santé](#)

DMP

- [Foire aux questions sur le site www.dmp.fr](#)
- [Grille de compatibilité au DMP \(Windows et Mac\)](#)
- [Matrice d'habilitation au DMP](#)
- [Composants postes nécessaires à l'utilisation du DMP](#)
- [Tutoriel d'utilisation du DMP avec un navigateur internet](#)

MSSanté

- [Fiche pratique usage MSSanté et messagerie Mon espace santé](#)



Ressources vidéo et tutoriels sur le DMP

Une vidéo longue et détaillée sur le WebPS DMP :

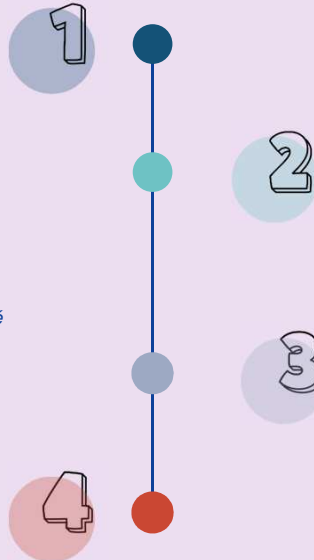
[WebPS DMP, dossier médical de Mon espace santé \(DMP\) - YouTube](#)



La connexion à l'interface WebPS DMP, la recherche du DMP d'un patient, l'accès au DMP du patient (autorisation d'accès et accès en urgence), les fonctionnalités de la page d'accueil du DMP, la consultation et l'alimentation d'un document dans le DMP, le carnet de vaccination et la traçabilité des actions faites sur le DMP du patient.

Une série de vidéos Youtube « Mon espace santé – Comment ça marche ? » :

[Mon espace santé | Vous avez la main sur votre santé - YouTube](#)

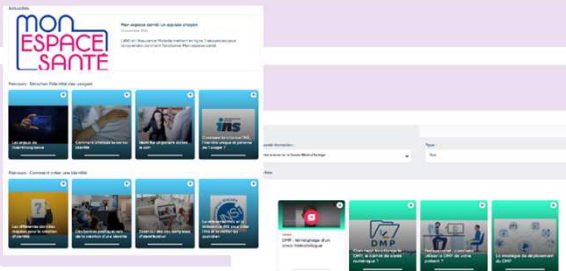


Une vidéo courte et synthétique de démonstration sur l'alimentation d'un document dans le DMP :

[Démonstration - Dossier médical partagé - YouTube](#)

Une démonstration sur le WebPS DMP autour du dépôt et de la consultation des directives anticipées :

[Démonstration WebPS DMP Dépôt et consultation des directives anticipées - YouTube](#)



La plateforme e-santé formation :

[Plateforme e-learning](#)

[Accéder au formulaire d'inscription à la plateforme](#)

INSCRIVEZ-VOUS À LA NEWSLETTER MON ESPACE SANTÉ !



Nous vous proposons une newsletter **Mon espace santé** :

- Chiffres clés
- Actualités Mon espace santé
- Retour d'expérience terrain
- Nouveaux outils
- Rendez-vous à venir



inscrivez-vous !

Newsletter Mon espace santé
Calendrier de l'event, évolutions, matrice d'habilitation, actualités

Découvrez et relisez le calendrier de l'event Mon espace santé

Avant les fêtes de fin d'année 2023, nous vous invitons à découvrir chaque jour une information à propos de Mon espace santé !

Plus nous, les professionnels de terrain, nous sommes impliqués, plus nous avançons !

Retrouvez le calendrier de l'event Mon espace santé

Les chiffres clés du déploiement

- + de 200 M de documents accédés dans Mon espace santé avec des abonnements en hausse de 10% qui a plus que doublé en octobre et novembre !
- + de 1M de vaccinateurs inscrits dans Mon espace santé en novembre
- + de 200 000 adhésions des usagers en novembre et + de 100k sur l'année
- 40% des utilisateurs sur mobile

Quoi de neuf sur Mon espace santé ?

Focus sur les dernières évolutions Mon espace santé

Une nouvelle version Mon espace santé a été mise en ligne le 15 novembre dernier :

- Ajout d'un bouton «Ajouter à mes vaccinations» dans Mon Espace de Santé pour faciliter l'accès à une vaccination obtenue en pharmacie ;
- La modification du calendrier vaccinal 2023
- Ajout du bouton «Statut» «Je ne suis pas vacciné» sur les fiches PMS ;
- Ajout d'un bouton «Statut» «Je n'ai pas de dossier» sur la page d'accueil des activités permettant à l'usager d'être redirigé vers la page de demande de renouvellement des dossiers.

Matrice d'habilitation : intégration des 5 rôles du secteur médico-social

La consultation des documents pertinents dans le dossier médical des usagers est accessible au rôle des professionnels et aux chefs de parents. Ces accès sont réservés au sein de la matrice d'habilitation, qui permet d'attribuer des différents rôles du médico-social et une nouvelle profession :

- Coordinateur et animateur
- Administratif ou équivalent à l'organisation de l'accompagnement social/médico-social
- Accompagnement social/médico-social à la vie sociale, professionnelle et Quotidienne
- Accompagnement social/médico-social au sein
- Encadrement et organisation de l'accompagnement social/médico-social
- Assistant social/travailleur social

Les outils à votre disposition

Professionnels libéraux : comment démarrer les usages Mon espace santé ?

Un nouveau guide est disponible pour les professionnels du secteur libéral afin de les accompagner dans la mise en place des usages. Ce guide permet de :

- Comprendre rapidement les principes de Mon espace santé ;
- Identifier des premiers éléments de langage et d'affichage pour mobiliser leur patientèle ;
- Identifier rapidement l'ensemble des prérequis nécessaires pour démarrer les usages Mon espace santé et suivre pas à pas les démarches à réaliser.

Cliquez ici pour accéder au guide

Découvrez les modules de e-learning Mon espace santé !

Une plateforme e-learning pour maintenir progressivement tous les aspects de la e-santé !

Vous y retrouverez des contenus de formation abordant le Ségur des usages, les leviers financiers et réglementaires, les obligations par modalités, les référentiels et services socio-techniques, les CPE, et PreHealthConnect. D'autres modules complémentaires sont accessibles : e-learning, DMF, Mon espace santé, Colocalisés, etc.

Cliquez ici pour accéder à la plateforme de e-learning

Les rendez-vous Mon espace santé !

Le dernier rendez-vous pour Mon espace santé de l'année 2023 a eu lieu le 7/12 à Reims le 04/12/2023

Support et replay

Revisitez le webinaire "Mon espace santé pour les médecins libéraux" : à quoi ça sert dans votre pratique ?

Revisitez le webinaire "Mon espace santé et l'accompagnement numérique en pratique" : quelle est votre expérience dans la pratique ?

Revisitez le webinaire "Mon espace santé et l'accompagnement numérique en pratique" : quelle est votre expérience dans la pratique ?

Revisitez le webinaire "Mon espace santé pour les infirmiers libéraux" : à quoi ça sert dans votre pratique ?

Vous avez des questions, des idées ? **Écrivez-nous !** Notre équipe se rend disponible pour répondre à vos questions.

Si cette newsletter vous a été utile, **inscrivez-vous** pour recevoir automatiquement les prochaines.

Ça se passe sur le terrain

Le 21 et 23 novembre dernier, la DMS, IAM, l'Assurance maladie ainsi que les coordinateurs des ambassadeurs de l'IGAS en Île de France se sont retrouvés autour d'un état de santé de l'ambassadeur Mon espace santé au Salon des Métiers qui se tenait à Paris de Novembre.

A cette occasion, nous avons diffusé une fiche récapitulative Mon espace santé qui a été distribuée aux différents élus pour promouvoir le projet de santé numérique. Cette fiche comprend un QR code qui redirige vers un article de la presse qui les détaille. Merci d'être de retour dans le Journal de leur commune ou bien encore sur le site internet de leur mairie ! De nombreux maires et élus se sont engagés à informer leurs administrés sur Mon espace santé !

Accédez à la fiche récapitulative et à l'article ci en haut

Cet événement a été l'occasion de réunir différents professionnels de la e-santé, de l'Internet et des laboratoires, ainsi que d'organiser un tournoi de jeu vidéo en santé et l'assurance maladie ont pu profiter les installations de l'IGAS et l'investissement des professionnels de santé de l'année dans les administrations de Mon espace santé. La cérémonie a été au moment l'ouverture de travail nous pendant l'expérimentation avant que les bénéfices apportés par l'usages.

Retour sur la 2ème étape du Tour de France

Initiative numérique et Mon espace santé aux Salons d'Orléans

"Je viens de la clinique chercher un compte rendu qu'un autre établissement à Orléans n'a pas reçu. Là, je découvre que c'est sur Mon espace santé, je suis en France maintenant, pour moi, ça permet de faire les démarches chronologiques !"

Plus d'informations des factés à l'adresse

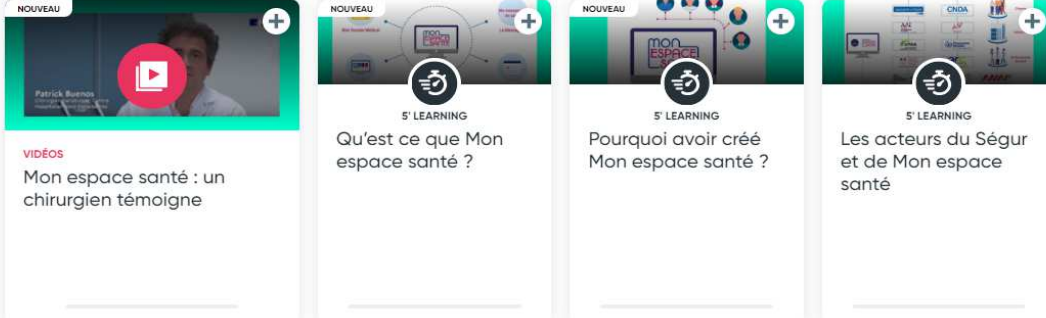
MODULE MON ESPACE SANTÉ SUR LA PLATEFORME ANS-FORMATION




Mon espace santé: un espace citoyen
10 novembre 2023

L'ANS et l'Assurance Maladie mettent en ligne 3 séquences pour comprendre comment fonctionne Mon espace santé

Mon espace santé (3 cours): Votre espace numérique individuel



VIDÉOS

- Mon espace santé : un chirurgien témoigne
- 5' LEARNING: Qu'est ce que Mon espace santé ?
- 5' LEARNING: Pourquoi avoir créé Mon espace santé ?
- 5' LEARNING: Les acteurs du Ségur et de Mon espace santé

[La page est disponible ici !](#) 

Mon espace santé

Le catalogue de services

Mon espace santé met à disposition un catalogue de services numériques sélectionnés pour leur qualité et leur respect de critères de sécurité et d'éthique afin d'accompagner la santé des usagers



Des services numériques utiles

Des services numériques publics et privés dans le domaine de la santé, du bien-être ou du maintien de l'autonomie pour mieux gérer la santé des usagers.

Des services numériques de confiance

Des services évalués par l'Etat sur la base du respect de critères éthiques, sécurité, accessibilité, RGPD et en cohérence avec la doctrine du numérique en santé

Ces critères comprennent un référentiel établi par la HAS, qui a vocation à s'enrichir pour aller vers une analyse plus qualitative

Des informations de santé partagées simplement, en toute sécurité, avec consentement

Le catalogue permettra de synchroniser certains services, par exemple pour alimenter le profil médical MES avec des données

L'éditeur doit répondre à 15 exigences sécurité supplémentaires :

- Audit certifié « PASSI », analyse de risques, PSSI, homologation interne, crypto, cloisonnement, filtrage, gestion des incidents sécurité et des crises, près de l'architecture, etc.
- Les dossiers sécurité sont analysés par le GIE SESAM-Vitale et visés Cnam

Les services présents dans le catalogue

34 services référencés

